



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



~~04940-S~~
04940-S



Distr. LIMITEE

ID/WG.165/7

30 septembre 1973

FRANCAIS

Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion sur les stratégies et les politiques
de développement industriel dans les petits pays

Vienne, 26-30 novembre 1973

14940

EFS

STRATEGIE ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

L'expérience irakienne, 1950-1972^{1/}

par
Sabah Kachachi*

^{1/} Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues du Secrétariat de l'ONUDI.

* M. Sabah Kachachi est Directeur général du Département de l'industrie au Ministère irakien du Plan.

We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards, even though the best possible copy was used for preparing the master fiche.

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>		<u>Page</u>
I.	Conditions préalables à l'industrialisation	3
II.	Réalisations industrielles de 1950 à 1972	14
III.	La stratégie de l'industrialisation de 1952 à 1972	28
IV.	Politiques et mesures intéressant l'industrie, 1950-1972	35
V.	Institutions et industrialisation, 1950-1972	39

ANNEXES

I.	Principaux projets industriels réalisés en Irak
II.	Investissements publics et privés dans l'industrie
III.	Opérations de la Banque pour l'industrie
IV.	Composition du produit intérieur brut (PIB)
V.	Balance commerciale
VI.	Population active
VII.	Nombre de personnes employées dans le secteur manufacturier

ETUDES SUR LA STRATEGIE ET LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
DANS LES PETITS PAYS

CHAPITRE I - CONDITIONS PREALABLES A L'INDUSTRIALISATION

L'Irak moderne, en tant qu'entité politique indépendante, n'existe que depuis la fin de la Première Guerre mondiale. La région que l'on appelait la Mésopotamie (terre entre deux fleuves - le Tigre et l'Euphrate) a vu naître quelques-unes des premières civilisations du monde.

La République d'Irak a été créée en 1958 après l'abolition de la monarchie, à la suite de la révolution du 14 juillet.

L'Irak^{2/}, qui est un des pays du Moyen-Orient et appartient à la grande nation arabe, a des frontières communes avec la Turquie et la Syrie au nord et au nord-est, avec l'Iran à l'est, la Syrie et la Jordanie à l'ouest, et l'Arabie Saoudite et le Koweït au sud. Le pays a approximativement 1 000 km de long et 750 km de large. Sa superficie totale est d'environ 444 000 km². Dans le nord, on trouve une région montagneuse, le Kurdistan; le centre est constitué par les bassins des deux fleuves, le Tigre et l'Euphrate, qui coulent vers le sud pour se jeter dans le golfe Persique; l'ouest et le sud du pays sont des déserts qui relient les hauts plateaux désertiques de Syrie et d'Arabie.

La plaine alluviale, qui contient la plupart des zones de cultures irriguées, forme le fond d'une grande dépression. Dans la partie inférieure de cette plaine, il y a de vastes zones marécageuses. Au nord-ouest de Bagdad, dans une région située entre les deux fleuves, s'étend une bande désertique appelée El Djezireh. Les deux principaux fleuves de l'Irak sont le Tigre et l'Euphrate, qui prennent leur source dans la région montagneuse de la Turquie orientale et pénètrent en Irak au nord-ouest. L'Irak est divisé en 16 régions administratives, ou muhafadhas, qui relèvent toutes du gouvernement central. La superficie des régions n'est pas uniforme; elle est déterminée essentiellement par des considérations administratives.

^{2/} L'Irak est situé entre 38° 42' et 48° 23' de longitude Est et entre 29° 27' et 37° 23' de latitude Nord.

En 1947, l'Irak avait une population de 4,8 millions d'habitants; elle est passée à 6,3 millions en 1957, à 8,1 millions en 1965 et dépasse actuellement 10 millions. Avec un taux de croissance annuel supérieur à 3 %, on estime que la population atteindra 11,1 millions en 1975 et dépassera 13 millions en 1980. Le tableau ci-après indique la croissance de la population et sa répartition entre les zones urbaines et rurales au cours de la période 1947-1970.

Tableau No I.1

Répartition de la population de l'Irak
(1947-1970)

<u>Année</u>	<u>Population (en milliers d'habitants)</u>		
	<u>Urbaine</u>	<u>Rurale</u>	<u>Totale</u>
1947	1 734	3 082	4 816
1957	2 445	3 854	6 299
1965	4 112	3 936	8 048
1970	5 452	3 988	9 440

Pour les années 1947, 1957 et 1965, les chiffres sont ceux du **recensement**. Les chiffres pour 1970 sont des estimations.

Source : Statistical Pocket Book 1960-1970, C.S.O., Ministry of Planning, Bagdad, 1972.

L'Irak possède des ressources naturelles abondantes et a donc de grandes possibilités de développement. Les deux principaux fleuves - le Tigre et l'Euphrate, qui arrosent le centre du pays - irriguent de vastes étendues de terres et confèrent à l'Irak un avantage certain sur les autres pays du Moyen-Orient. La superficie totale des terres arables est d'environ 4,8 millions d'hectares, dont 1,5 million seulement était cultivé en 1970. Etant donné la superficie importante des terres arables encore disponibles, la pression démographique n'est pas aussi grande en Irak que dans d'autres pays en voie de développement. L'Irak possède de riches gisements de pétrole, de gaz naturel et de nombreux minéraux.

A. Le marché

Au début de la décennie 1950-1959, l'Irak n'était pas en mesure d'exporter beaucoup de produits; ses exportations étaient constituées essentiellement de pétrole brut et de dattes. La plupart des biens de consommation nécessaires étaient importés; quant aux produits agricoles essentiels, la production nationale suffisait en général à satisfaire les besoins du pays, sauf dans les rares années où la récolte fut déficitaire.

Le revenu par habitant a augmenté en moyenne d'environ 5 % par an, ainsi que le montre le tableau ci-après :

Tableau No I.2

<u>Revenu par habitant</u>		
<u>Année</u>	<u>Revenu par habitant en prix constants (en dinars)</u>	<u>Augmentation par rapport à 1950 (en pourcentage)</u>
1950	49,0	Année de base
1955	50,0	2,0 %
1960	60,0	22,4 %
1965	83,6	70,6 %
1970	92,6	89,0 %
1972	107,2	118,8 %

La population de l'Irak n'était que de 5 millions d'habitants en 1950 pour une superficie d'environ 440 000 km². A part Bagdad, le port de Bassora et quelques villes historiques comme Mossoul et Kirkuk, il y a très peu de centres à forte densité de population. La faible densité d'une population relativement peu nombreuse n'a guère favorisé la réalisation de projets industriels au cours de la décennie et des années suivantes. Même à Bagdad et à Bassora, l'accroissement de la population est dû largement à l'exode rural qui a marqué ces dernières années et qui est un phénomène mondial. Faute d'un marché suffisamment important pour les produits manufacturés et des connaissances techniques nécessaires à la réalisation de vastes projets industriels, il n'y avait pratiquement aucune motivation pour la création d'industries modernes.

La situation a évolué peu à peu; l'accroissement de la population, l'élévation de son niveau de vie et de son niveau d'instruction et l'urbanisation croissante permettent maintenant d'envisager de grands projets industriels. Le pays est prêt à se lancer dans la fabrication du plus grand nombre possible de biens de consommation. On envisage également d'utiliser ses ressources pour créer des industries d'exportation, d'exploiter ses matières premières industrielles et de fabriquer des produits intermédiaires. Il y a quelques années, on mettait l'accent sur le développement de l'agriculture en tant que principale source d'emploi, mais on accorde maintenant la même importance au développement industriel.

Les statistiques d'importation et de production donnent une idée du marché intérieur. Toutefois, elles n'indiquent pas la capacité totale d'absorption de ce marché. Une étude du marché irakien pour quelque 80 produits essentiels a été entreprise afin de déterminer les possibilités d'industrialisation pour le prochain plan quinquennal (1975-1980). Cette étude servira à planifier des projets industriels complexes, pour lesquels la capacité de production est d'une importance capitale.

B. Transports

Les centres de population et de production sont pour la plupart concentrés dans le nord, l'est et le sud du pays, c'est-à-dire dans les bassins des deux fleuves. Les moyens de transport et de communication ont connu une croissance rapide dans cette partie du pays; toutes les grandes villes et les agglomérations sont reliées entre elles par un réseau satisfaisant. On trouve en Irak des routes asphaltées, des voies ferrées, des voies fluviales, des oléoducs, des gazoducs et des lignes aériennes.

Routes : En 1951, l'Irak comptait 6 638 km de routes, dont 2 732 asphaltées. En 1970, le réseau atteignait 9 361 km, dont 4 793 asphaltées. En 20 ans, la longueur du réseau a donc augmenté de 72 % pour les routes asphaltées et de 17 % pour les routes non asphaltées. Les routes principales relient :

- 1) Bagdad à Mossoul, Erbil, Kirkuk et Sulaimaniyyah, au nord;
- 2) Bagdad à Kut, Amara, Bassora, Fao et Um Qasr (et à la frontière avec le Koweït), au sud;

- 3) Bagdad à Ramadi et à la frontière avec la Syrie et la Jordanie;
- 4) Bagdad à Baquba, Khaniquin et à la frontière avec l'Iran;
- 5) Bagdad à Hilla, Al-Diwaniyyah, Nassiriyyah et Basra;
- 6) Bagdad à Kerbala et Al-Nadjaf.

Les routes, qui sont en général orientées parallèlement aux deux fleuves, constituent les principales voies d'acheminement des denrées agricoles, des matières premières industrielles et des produits manufacturés. Le camion joue un rôle très important dans l'économie du pays.

Voies ferrées : Le réseau ferroviaire comprend à la fois des voies de un mètre et des voies normales. La longueur du réseau est passée de 1 670 km en 1960 à 2 235 km en 1970. Les trois lignes principales sont les suivantes :

- 1) Bagdad-Mossoul-frontière syrienne;
- 2) Bagdad-Bassora-Um Qasr;
- 3) Bagdad-Kirkuk-Erbil.

Transports fluviaux : Les fleuves sont une des voies de transport les plus anciennes pour les personnes et les biens en Irak. Le Tigre et l'Euphrate constituent la principale richesse du pays à cet égard. Le port de Bassora a été créé dans les eaux dormantes du Chatt al-Arab, au confluent du Tigre et de l'Euphrate. Malgré le récent développement des réseaux ferroviaires et routiers, les transports fluviaux jouent encore un rôle important, notamment pour les habitants des villages riverains.

Oléoducs et gazoducs : L'exploitation des ressources pétrolières a entraîné la pose d'oléoducs reliant les régions productrices aux ports et aux raffineries. La région de Kirkuk a été reliée à la Méditerranée par deux oléoducs qui traversent la Syrie et le Liban. Un autre oléoduc la relie à la raffinerie de Bagdad. De même, un oléoduc relie la région de Rumaila au port de Fao et à une station en eau profonde dans le golfe Persique. Ces oléoducs assurent l'acheminement de la plus grande partie du pétrole brut destiné à l'exportation et aux raffineries du pays. Des gazoducs ont également été posés pour l'acheminement du gaz naturel vers les zones d'utilisation industrielle. La longueur totale des réseaux d'oléoducs et de gazoducs est d'environ 3 600 km et 875 km, respectivement.

Transport aérien : Le transport aérien s'est développé rapidement en Irak au cours des dernières années. Presque toutes les grandes villes : Bagdad, Bassora, Mossoul et Kirkuk, ont un aéroport.

Le développement des moyens de transport a été planifié selon les besoins des diverses régions; les réalisations n'ont suscité aucune difficulté ni aucune plainte. En fait, tous les plans de développement ont alloué aux transports une part importante des ressources disponibles. Les pouvoirs publics ont eu pour principe de doter toutes les régions d'une infrastructure appropriée pour faciliter leur développement. Bien que peu d'industries aient été créées jusqu'ici en Irak, les moyens de transport permettent d'acheminer dans de bonnes conditions les produits locaux et les produits importés dans toutes les régions du pays.

C. Energie et eau

Energie : Le gouvernement a accordé une importance primordiale à la production d'énergie électrique; la puissance installée est passée de 28,5 MW en 1950 à 681 MW en 1973. Le tableau ci-après indique la progression de cette croissance.

Tableau No I.3

Capacité de production d'énergie électrique

<u>Année</u>	<u>Puissance installée</u> (MW)
1950	28,5
1955	41,0
1960	238,5
1965	238,5
1970	561,0
1973	681,0

La plupart des installations sont des centrales thermiques au gaz naturel ou au mazout. Le réseau de distribution national, géré par la National Electricity Administration (NEA), dessert les principales agglomérations et les zones à forte

densité de population. Certaines communes, qui ne sont pas raccordées au réseau national, disposent de petites centrales pour satisfaire les besoins locaux. Compte non tenu de quelques difficultés de caractère strictement local, le fonctionnement des entreprises industrielles ou leur expansion n'ont pas été entravés faute d'énergie électrique. Les tarifs industriels pour l'électricité sont les suivants :

Une redevance fixe de 0,313 dinar par kW et par mois pour une charge supérieure à 600 kW.

- 4 fils par kWh jusqu'à 150 kWh par mois
- 3,5 fils par kWh entre 150 et 300 kWh par mois
- 2,5 fils par kWh au-dessus de 300 kWh par mois.

L'Irak disposant de réserves de pétrole et de gaz naturel facilement exploitables, un vaste programme de production d'énergie électrique et d'électrification des campagnes dans l'ensemble du pays est à l'étude et sera inclus dans le prochain plan quinquennal. Sa réalisation contribuera à l'industrialisation des zones rurales.

En outre, l'Irak envisage de produire de l'énergie électrique à bon marché pour les industries grosses consommatrices : production d'aluminium, aciéries, etc. Cette question est actuellement à l'étude.

Eau : L'alimentation en eau ne pose pas de problème grave aux industries. La plupart des usines, notamment les grandes, sont installées le long des fleuves et des rivières, où elles puisent l'eau dont elles ont besoin. En revanche, les eaux souterraines sont difficilement exploitables ou ne répondent pas aux normes exigées. Dans la plupart des usines, des systèmes d'épuration ont dû être installés afin d'obtenir une eau correspondant aux normes de pureté requises.

D. Sites industriels

En vertu de l'Industrial Development Act, le gouvernement est autorisé à fournir des terrains pour l'implantation d'entreprises industrielles, soit à des taux très avantageux, soit gratuitement, suivant le cas. Aucun projet de zone ou de domaine industriel n'a encore été réalisé en Irak. Cette question est à l'étude et il n'est pas exclu que des propositions concernant l'aménagement de zones ou de domaines industriels soient retenues dans un proche avenir.

E. Matières premières locales

L'Irak possède d'abondants gisements de pétrole et de gaz naturel. On estime que les réserves de pétrole sont de l'ordre de 4,7 milliards de tonnes et que celles de gaz dépassent 1 000 milliards de mètres cubes. La production annuelle de pétrole brut est supérieure à 100 millions de tonnes; la majeure partie est exportée. La production annuelle de gaz naturel est de l'ordre de 700 millions de mètres cubes; 15 % seulement sont utilisés et le reste est brûlé.

Outre ses ressources en pétrole et en gaz naturel, l'Irak est très riche en minéraux : soufre, phosphate, sel, calcaire, gypse, marbre, bentonite, grès, etc. Le sous-sol pourrait également recéler des minerais de fer, de cuivre, de chrome, de zinc, etc.

L'industrie irakienne doit donc être fondée essentiellement sur le pétrole ou sur les minéraux non métalliques abondants. Les industries mécaniques et électriques, qui exigent du fer, de l'acier ou d'autres métaux, ne peuvent être actuellement développées qu'en faisant appel à des matières premières importées. Ces considérations déterminent la structure du programme d'industrialisation du pays.

Pour que les entreprises industrielles dont les projets ont été agréés puissent faire face à la pénurie locale de certaines matières premières, le gouvernement les autorise à importer de telles matières librement et sans taxation. Cela contribue à la rentabilité des projets et permet aux entreprises d'entreprendre la production justifiée par la demande locale et par leur propre capacité.

F. Personnel

La croissance industrielle est un phénomène récent en Irak. La pénurie de personnel qualifié et expérimenté a sans aucun doute été le principal obstacle à l'industrialisation du pays et on a dû faire appel à la main-d'œuvre étrangère. L'Irak s'efforce actuellement de former le personnel nécessaire à la réalisation des futurs programmes d'industrialisation. On a ouvert des écoles et autres établissements d'enseignement technique, mais leurs diplômés devront encore acquérir une certaine expérience avant de pouvoir satisfaire les besoins en ouvriers qualifiés, agents de maîtrise et cadres moyens.

La répartition des industries entre le secteur public et le secteur privé est la suivante : la plupart des grandes entreprises relèvent du secteur public; les petites et moyennes entreprises, qui travaillent pour les grandes, relèvent du secteur privé. Elles recrutent la majeure partie de leur personnel localement; mais le pays manque encore de techniciens. La plupart de ceux qui sont employés dans les différents secteurs industriels ont dû être formés dans le cadre de l'entreprise, après avoir été sélectionnés dans les diverses écoles en fonction de leurs aptitudes et de leur intelligence.

G. Moyens de financement

Grâce à l'augmentation des revenus du pétrole depuis 1950, le gouvernement n'a pas éprouvé de grandes difficultés à financer des projets industriels. En fait, ce n'était pas les moyens de financement qui faisaient défaut, mais plutôt les projets prêts à être réalisés. Le gouvernement est pleinement conscient de cette situation et il veille à l'élaboration d'un grand nombre de projets viables, afin d'accélérer le rythme des investissements industriels.

Afin d'aider le secteur privé, le gouvernement a créé en 1946 l'"Industrial Bank", dont la fonction principale est de consentir des prêts pour la création et le fonctionnement de nouvelles entreprises. La balance des paiements étant excédentaire, l'Irak n'a connu aucune pénurie de devises et l'importation de machines et d'équipement n'a jamais été soumise à aucune restriction lorsqu'elle était justifiée. Toutefois, le principe du financement du développement industriel, en tant que fonction distincte des opérations commerciales et bancaires ordinaires, n'est pas encore suffisamment implanté pour constituer un stimulant de l'industrialisation.

H. L'esprit d'entreprise

Jusqu'en 1950, les entreprises industrielles appartenaient exclusivement au secteur privé. Ce n'est qu'après 1950, et surtout depuis 1958, que le secteur public a créé des entreprises industrielles; on en compte actuellement 190 environ. Le tableau ci-après indique la progression des investissements publics dans le secteur industriel :

Tableau No I.4

Investissements publics dans le secteur industriel

<u>Période</u>	<u>Investissements</u> (en millions de dinars)
1951-1955	2,6
1955-1959	32,3
1959-1961	11,9
1961-1965	38,3
1965-1970	103,9
1970-1972 (Deux années du plan quinquennal 1970-1975)	68,3

En Irak, l'exercice financier et chaque tranche annuelle du plan couvre la période avril-mars.

L'année 1950 marque donc le commencement de la période au cours de laquelle les deux types d'entreprises - publiques et privées - ont eu la possibilité de progresser simultanément. En 1964, un certain nombre de grandes entreprises privées ont été nationalisées. L'année 1964 marque le début d'une nouvelle ère économique en Irak, car le gouvernement a décidé, cette année-là, d'assurer la création et la gestion des entreprises industrielles importantes. Certes, un certain nombre de moyennes et de petites entreprises privées ont été créées depuis 1964, année des premières nationalisations, et elles fonctionnent de manière satisfaisante. Dans le domaine des investissements privés, la tendance a tout d'abord été plutôt réservée, mais elle a repris peu à peu.

A la suite de la révolution de 1958, l'Etat irakien a adopté un régime de type socialiste offrant les mêmes chances à tous les membres de la communauté nationale, ce qui interdit toute concentration de capitaux et de puissance industrielle dans les mains d'un petit nombre de particuliers. Le gouvernement étudie sérieusement la possibilité de promouvoir l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans le secteur industriel. La politique adoptée dans ce domaine, qui consiste à laisser aux investisseurs privés suffisamment d'initiative tout en les soumettant à un contrôle rationnel

de la part des pouvoirs publics, a été amorcée en 1970 et s'est accentuée en 1973, à la suite de la mise en vigueur de l' Industries Development and Regulation Act, qui vise à stimuler la réalisation de nouveaux projets en offrant un certain nombre d'avantages à leurs promoteurs.

On notera donc que la mise en place de l'infrastructure nécessaire au développement industriel du pays : énergis, moyens de transport, etc., n'a posé aucun problème. Le manque de minerais a constitué le principal obstacle à la création d'importantes industries mécaniques et électriques. L'Irak est tributaire de l'étranger pour les matières premières et les produits intermédiaires. En revanche, il possède de riches gisements de pétrole, de gaz naturel, de soufre, de gypse, de chaux et autres minéraux non métalliques. Des programmes de développement industriel ont été élaborés et réalisés dans le passé; de nouveaux programmes sont en cours d'élaboration en vue d'exploiter au mieux ces ressources naturelles.

Les pouvoirs publics s'emploient actuellement à créer des institutions qui permettront au pays de former ses propres techniciens et ingénieurs afin de lui permettre de réaliser ses projets avec du personnel local, en faisant appel le moins possible à du personnel étranger. Cependant, la réalisation d'un tel programme exige beaucoup de temps et de persévérance. En dépit de ces difficultés, on espère qu'entre 1970 et 1979 l'Irak aura formé des techniciens en nombre suffisant.

Les principes de la croissance promotionnelle, de la création de zones et de domaines industriels, de la création des moyens et des institutions de financement réservés au développement, etc., susceptibles d'encourager l'initiative privée dans le domaine industriel, n'ont pas encore été appliqués jusqu'ici d'une manière systématique. On estime que certaines propositions dans ce sens, actuellement à l'étude, pourront être retenues dans le cadre du prochain plan quinquennal.

CHAPITRE II - REALISATIONS INDUSTRIELLES DE 1950 A 1972

L'essor du développement industriel de l'Irak peut être divisé en trois périodes :

1. Jusqu'en 1950
2. De 1951 à 1958
3. De 1959 à 1972

Jusqu'en 1950 :

Les conditions économiques et politiques qui régnaient en Irak avant 1950 n'étaient pas favorables à un développement industriel de grande envergure. L'économie était essentiellement agricole. La prospection, l'extraction et les exportations pétrolières étaient contrôlées par des sociétés étrangères. L'administration était conservatrice et le développement industriel était laissé entièrement à l'initiative privée. Les pouvoirs publics se bornaient à mettre en place certains éléments d'infrastructure et à ouvrir quelques crédits. La Banque de l'industrie (Industrial Bank) a été créée en 1946 pour assurer le financement à long et à court terme de projets industriels. Les seules industries produisaient des biens de consommation de base : minoteries, usines textiles, briqueteries, petite mécanique (ustensiles divers, seaux et autres articles d'usage quotidien).

De 1951 à 1958 :

Dans les années 1950-1960, l'accroissement de la production de pétrole brut et l'accord "50-50 %" conclu en 1952 avec les sociétés pétrolières ont provoqué une augmentation soudaine des recettes publiques alimentées par les redevances versées par ces dernières.

Avant 1950, la production de brut de l'Irak était inférieure à 5 millions de tonnes par an. En 1950, elle est passée à 6,5 millions de tonnes pour atteindre 30 millions de tonnes en 1954. En 1958, la production était de 35 millions de tonnes. Les recettes de l'Etat ont augmenté dans la même proportion. Avant 1950, ils ne dépassaient pas 3 millions de dinars irakiens. Ils sont passés à 52 millions en 1953 et à 80 millions en 1958.

Modifiant l'orientation de leur politique, les pouvoirs publics ont décidé d'utiliser ces ressources pour le développement du pays. En 1950, a été créé le Conseil du développement (Development Board) chargé d'élaborer pour le pays des plans économiques qui permettraient de créer des emplois et d'élever le revenu et le niveau de vie de ses habitants. Le gouvernement a également décidé de créer quelques projets industriels relevant du secteur public.

Initialement, il avait été décidé que toutes les recettes pétrolières seraient affectées au développement mais, en raison d'autres exigences administratives, la part de ces recettes consacrée au développement a été réduite à 70 % en 1952 et à 50 % en 1959. En 1953, a été créé le Ministère du développement au sein duquel la Troisième Direction technique a été chargée d'appliquer les décisions du Conseil du développement en ce qui concerne les programmes industriel et énergétique. Le premier plan quinquennal de l'Irak a été établi en 1951 pour la période 1951-1955 et, sur les 90 millions de dinars irakiens qui représentaient le montant total des crédits prévus pour l'exécution de ce plan, 14 millions étaient affectés aux secteurs industriel et énergétique. Le deuxième plan couvrant la période 1955-1959 prévoit des crédits d'un montant de 57 millions de dinars pour ces deux secteurs sur un montant total de 217 millions.

Au cours des années 1950-1960, le montant des dépenses effectuées par le Conseil du développement pour les projets industriels a été relativement modeste par rapport aux autres secteurs. Les premiers projets importants entrepris dans le secteur public ont été les installations de production de bitume de Quyara, la raffinerie de pétrole de Bagdad, la filature et les tissages de coton ainsi que la sucrerie de Mossoul et les deux cimenteries de Hamman Al-Alil et de Sarchinar. En valeur absolue, ces investissements effectués dans le secteur public n'étaient certes pas élevés, mais ils n'étaient pas dépourvus d'importance car ils étaient les premiers de leur espèce et ils ont constitué un stimulant pour le secteur privé. Au cours de cette période, il n'était pas dans les intentions du gouvernement de créer un secteur public puissant mais, en raison de pressions politiques nationales, les autorités ont dû inclure quelques projets industriels de caractère public dans les plans de développement du pays.

Avec l'accroissement des investissements publics et par suite de la forte demande de matériaux de construction, le secteur privé a jugé que la conjoncture était favorable pour créer des cimenteries, des briqueteries, des fours à chaux et d'autres unités de

fabrication de matériaux de construction. Dans ce secteur aussi, les industries de transformation des métaux (fabriques de climatiseurs, d'ustensiles de cuisine, de pièces détachées de moteur) ainsi que les industries alimentaires (conserveries de fruits, laiteries, minoteries et fabriques de boissons) se sont développées rapidement pendant cette période. En 1950, puis en 1955, le gouvernement a modifié la loi de 1929 sur le développement industriel afin d'accorder plus de stimulants et de facilités pour la réalisation de projets industriels dans le secteur privé.

Un événement important, qui a marqué cette période, a été le premier recensement industriel, organisé en 1954, et dont les résultats sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau No II.1

Nombre d'ouvriers employés, valeur ajoutée, valeur de la production dans l'industrie

<u>Secteurs industriels</u>	<u>Nombre d'ouvriers</u>	<u>Valeur ajoutée</u> (en milliers de dinars irakiens)	<u>Valeur de la production</u> (en milliers de dinars irakiens)
Agro-industries	55 456	13 302	24 206
Industrie du bâtiment et de la construction	15 982	6 354	8 579
Industries de transformation des métaux	14 202	2 092	3 617
Electricité	3 558	1 909	2 473
Autres industries	1 093	-	863
Total	90 291	23 658	39 739

Tableau No II.2

Taille des entreprises industrielles, en 1954
(Nombre des établissements industriels, classés
en fonction du nombre de personnes employées)

<u>Nombre de travailleurs employés dans l'établissement</u>	<u>Nombre d'établissements</u>	<u>Nombre total de personnes employées</u>
1	10 157	10 157
2	5 651	11 302
3	2 805	8 415
4	1 383	5 532
5	804	4 020
6 à 9	933	6 455
10 à 19	433	5 718
20 à 99	199	8 185
100 et plus	95	30 507
Total	<u>22 460</u>	<u>90 291</u>

La période 1950-1958 a donc été caractérisée par le développement des secteurs public et privé. Les investissements publics dans les secteurs industriel et énergétique ont été d'environ 35 millions de dinars irakiens.

Un plan bien conçu et ambitieux de développement industriel n'a pu être élaboré, car le développement des industries basées sur le pétrole et d'autres ressources naturelles locales a été quelque peu négligé. La plupart des études faites au cours de cette période ont porté soit sur le développement de la production d'énergie et autres éléments d'infrastructure, soit sur la prospection géologique de ressources minérales exploitables. On a surtout insisté sur l'agriculture et on estimait que, faute d'un développement suffisant de l'agriculture, l'économie irakienne ne pourrait progresser. S'agissant de l'industrie, d'une part, les plans de développement n'ont comporté qu'un petit nombre de projets intéressant le secteur public et, d'autre part, il n'y a pas eu de propositions en vue d'une meilleure utilisation des capacités installées. Le secteur industriel a donc pâti de cette inertie générale. Ces difficultés et quelques autres devaient être éliminées au cours de la période suivante (1959-1972).

De 1959 à 1972

Le 14 juillet 1958 a éclaté en Irak une révolution qui a mis fin au régime monarchique et donné naissance à la République. Cet événement marque le commencement d'une nouvelle ère dans le développement économique. Le nouveau régime a fait porter ses efforts selon trois axes principaux : la réforme agraire, l'accroissement de la production pétrolière et l'accélération de l'industrialisation.

Pour son budget et son développement, le pays était fortement tributaire des redevances pétrolières. L'accroissement de la production de pétrole était donc d'une extrême importance. Celle-ci était encore contrôlée en grande partie par des sociétés étrangères et n'a pas augmenté, au cours des années 60, au même rythme que dans les pays arabes voisins du golfe Persique. Entre 1960 et 1964, la production de brut est passée de 45 millions de tonnes à 60 millions de tonnes, niveau qui est resté pratiquement stationnaire jusqu'en 1968 où elle a atteint 73 millions de tonnes. En 1970, la production n'a été que de 75 millions de tonnes environ.

En 1959, le Conseil et le Ministère du développement ont été remplacés respectivement par le Conseil et le Ministère du Plan (Planning Board - Ministry of Planning). Un ministère de l'industrie a été créé pour veiller au développement industriel du pays. Le nouveau Ministère du Plan a été chargé d'élaborer les plans de développement économique en consultation avec les différents ministères intéressés. Auparavant, la planification et la réalisation des projets relevaient exclusivement du Ministère du développement; après la réorganisation intervenue en 1959, la planification est restée de la compétence du Ministère du Plan, tandis que l'exécution des projets était confiée aux divers ministères intéressés et aux organismes de gestion qui en dépendent.

Depuis 1959, trois plans économiques ont été exécutés. En décembre 1959, un plan provisoire de développement économique pour les années 1959-1961 a été adopté pour la réalisation duquel un crédit de 328 millions de dinars irakiens a été attribué, la part du secteur industriel étant de 32,8 millions. Pour la période suivante (1961-1965) les crédits prévus pour l'exécution du plan se montaient à 445 millions de dinars irakiens, la part réservée à l'industrie et à la production d'électricité passant cette fois à 122 millions de dinars irakiens. Le montant des investissements prévus pour le plan quinquennal suivant (1965-1970) est passé à 668 millions de dinars

irakiens, dont 187 millions pour les secteurs de l'industrie et de l'énergie. Une des caractéristiques importantes de ce plan est que les crédits réservés à l'industrie et à l'énergie étaient les plus importants, soit 28 % du total, et de tous les secteurs ce sont ceux qui ont enregistré le taux de réalisation le plus élevé.

Le plan pour la période 1970-1975 est en cours d'exécution. A l'origine, ce plan prévoyait des investissements d'un montant de 536,9 millions de dinars irakiens mais ce montant a été porté ultérieurement à 952,5 millions, soit en augmentation sensible par rapport aux plans précédents. En juin 1972, les sociétés pétrolières étrangères implantées dans le nord du pays ont été nationalisées, les pouvoirs publics espérant ainsi accroître sensiblement la production de pétrole afin de financer le développement industriel du pays. Après révision, les crédits affectés à l'industrie et à l'énergie s'établissent à 207 250 000 dinars irakiens, soit 21,7 % du budget total. En plus des crédits prévus dans le plan général, les programmes industriels envisagent que les organisations et les sociétés d'Etat financeront elles-mêmes des investissements dont le montant devrait dépasser 380 millions de dinars irakiens pour la période 1970-1975.

Les investissements inscrits dans les divers plans pour l'industrie et l'énergie sont résumés dans le tableau ci-après :

Tableau No II,3

Investissements prévus pour l'industrie et l'énergie
dans les différents plans économiques, 1951-1972

<u>Périodes considérées</u>	<u>Investissements prévus</u> (en millions de dinars irakiens)	<u>Investissements effectués</u>	<u>Taux de réalisation</u> %
1951-1955	14,0	2,6	18,6
1955-1959	57,1	32,3	56,6
1959-1961	32,8	11,9	36,3
1961-1965	121,7	38,3	31,5
1965-1970	187,2	103,9	55,5
	<u>412,8</u>	<u>189,0</u>	<u>45,8</u>
1970-1971	28,0	26,7	95,4
1971-1972	50,0	41,6	83,2
<u>1970-1975</u> (pour les deux premières années du plan en cours).			

Ce bref historique du développement industriel montre bien que malgré les très nombreuses difficultés qu'il a eu à surmonter, l'Irak a su mettre en place des mécanismes et une organisation efficaces pour assurer la planification de son développement industriel et pour réaliser ses projets. Si le pays dispose des ressources nécessaires, on peut espérer que le rythme de croissance des secteurs de l'industrie et de l'énergie s'accélénera dans les années à venir. Le tableau qui figure à l'appendice I contient des indications sur quelques-uns des projets industriels réalisés au cours des 20 dernières années.

Structure de la croissance industrielle

Comme on l'a indiqué plus haut, l'Irak fait ses premiers pas dans la voie de l'industrialisation. Les autorités ont mis l'accent sur la fabrication de biens de consommation ou de produits essentiels pour l'agriculture et d'autres secteurs. Dans cet esprit, l'Irak a fait porter ses efforts sur la fabrication de produits tels que le ciment, le sucre, les textiles, les huiles végétales, le papier, les produits pharmaceutiques, les engrais, les instruments pour l'agriculture ou le montage de réfrigérateurs (assemblage), de bicyclettes, de climatiseurs, d'appareils de refroidissement de l'eau et d'appareils électriques simples. L'Irak ne fabrique pas des produits intermédiaires ou des biens d'équipement hormis certains types de moteurs électriques et de transformateurs. Des propositions concernant la construction d'aciéries et d'usines d'aluminium sont à l'étude et l'Irak se propose, dans les années à venir, d'assurer sur place d'abord la transformation des matières premières de base et la fabrication de produits intermédiaires, puis de machines-outils et de biens d'équipement.

Industries employant les ressources naturelles

Dans une large mesure, le développement industriel du pays repose sur l'emploi de ressources naturelles. Ayant fait une large place aux industries de biens de consommation, l'Irak s'est attaché surtout à créer des agro-industries (minoteries, conserveries de fruits, fabriques d'huile végétale, installations de traitement des dattes, sucreries, manufactures de cigarettes et usines textiles). L'Irak construit également des usines : cimenteries, verreries, raffineries de pétrole, fabriques de

produits chimiques (acide sulfurique, soude caustique et engrais) qui transforment des matières premières locales. Le pays envisage maintenant d'entamer la seconde phase de son programme d'industrialisation qui devrait voir la création d'industries basées sur des matières premières importées telles que le minerai de fer, la bauxite, etc.

Industries du bâtiment

Suite aux divers programmes de développement et aux investissements importants que leur réalisation exige, la demande de matériaux de construction a fait un bond. Ces industries se sont donc développées rapidement, surtout l'industrie du ciment. En 1948, l'Irak ne comptait aucune cimenterie, alors qu'il y en a maintenant six, d'une capacité de 1,8 million de tonnes, et que trois autres, d'une capacité de production de 900 000 tonnes, sont en construction. L'essor de l'industrie du ciment a favorisé la croissance du secteur des produits en amiante-ciment (tuyaux, plaques, éléments de couverture) et d'autres produits à base de ciment. L'essor de la construction a favorisé la création d'industries connexes telles que les industries des peintures et vernis, des châssis, portes et fenêtres métalliques et des industries du bois. Ces fabrications sont basées essentiellement sur des matières premières et les éléments importés, mais les travaux de montage et de finition se sont développés d'une manière appréciable en Irak.

Approvisionnement du marché national

Le développement industriel de l'Irak étant largement orienté vers la production de biens de consommation, une grande partie de la production industrielle est consommée sur place. Le tableau II.4 ci-après contient des indications sur l'expansion de quelques industries de biens de consommation et de matériaux de construction en Irak et montre qu'elles ont réussi à satisfaire de plus en plus la demande nationale, voire à exporter.

Tableau No II.4

Evolution de la production et de la demande nationale

<u>Produit</u>	<u>Année</u>	<u>Estimation de la demande nationale</u>	<u>Production nationale</u>	<u>Proportion dans laquelle la production nationale a permis de satisfaire la demande (en %)</u>	<u>Observations</u>
Textiles (coton) (en millions de m ²)	1960	73	29	40	
	1970	92	45	48	
Sucre (en milliers de tonnes)	1951	76	0	0	
	1959	172	12	7	
	1970	273	60	22	
Huiles végétales (en milliers de tonnes)	1960	23	22	96	
	1970	56	57	102	
Savon de toilette (en tonnes)	1961	5 620	5 509	98	
	1969	6 843	7 311	107	
Détergente (en tonnes)	1961	10 225	7 066	69	
	1969	11 547	12 272	106	
Ciment (en milliers de tonnes)	1960	736	813	110	L'excédent a été exporté
	1970	1 210	1 543	128	

Exportations

Le principal produit d'exportation de l'Irak a toujours été le pétrole brut qui occupe encore aujourd'hui la première place. Mais l'Irak s'efforce actuellement d'exporter d'autres produits industriels et les exportations de ciment et d'engrais ont enregistré des succès encourageants. D'autre part, l'Irak est le premier pays exportateur du monde de dattes traitées. Des succès ont également été enregistrés dans l'exportation d'autres produits (textiles, détergents, savon, chaussures, articles de cuir, etc.).

Marché régional

La possibilité de créer des industries sur une base régionale dans divers pays arabes a été envisagée il y a quelques années par l'IDCAS. Le MENUS avait également proposé de faire des études sur les ressources et les marchés des pays arabes afin de rechercher les possibilités de créer des industries au Moyen-Orient sur une base

régionale ou sous-régionale. Il ne s'agit encore que de recherches préliminaires et aucune décision n'a encore été prise concernant la création d'industries de caractère régional dans l'un des pays arabes. Toutefois, si l'on prenait la peine d'étudier cette question de manière scientifique et approfondie, on découvrirait sans doute de multiples possibilités de créer dans chaque pays arabe des industries à vocation régionale, lesquelles bénéficieraient d'une capacité de production élevée et de débouchés sûrs.

Marché commun arabe

L'Irak est membre du Marché commun arabe comme l'Égypte, le Koweït, le Yémen du Nord, la Jordanie, la Syrie et le Soudan. Dans les limites géographiques de cette entité économique, les personnes, les capitaux et les biens peuvent circuler librement et les ressortissants de chacun de ces pays peuvent résider, travailler et entreprendre librement des activités économiques dans l'un des autres pays de cette communauté. On a proposé que les droits de douane soient réduits progressivement et abolis en 1974. Les produits agricoles sont exempts de droits de douane depuis 1965.

Il existe un autre accord sur l'Unité économique des pays arabes qui permet l'intégration des politiques économiques de ces pays ainsi que la création d'entreprises industrielles et d'organisations scientifiques sur une base régionale.

Indicateurs statistiques

La contribution du secteur industriel au produit intérieur brut (PIB) est exposée dans le tableau ci-après :

Tableau No II.5

Contribution au PIB
(aux prix courants)

<u>Secteur</u>	<u>Contribution en</u>					
	1953		1960		1970	
	<u>En millions de DI</u>	<u>%</u>	<u>En millions de DI</u>	<u>%</u>	<u>En millions de DI</u>	<u>%</u>
Industries manufacturières	19,74	6,1	54,40	8,8	116,00	9,8
Agriculture	71,50	22,1	97,84	15,9	219,00	18,4
Transports et communications	21,37	6,6	39,72	6,5	71,20	6,0
Construction et services	28,10	8,7	64,45	10,5	127,50	10,7
Divers	182,25	56,4	358,65	58,3	655,00	55,1
Total	<u>322,06</u>	<u>100,0</u>	<u>615,06</u>	<u>100,0</u>	<u>1 188,70</u>	<u>100,0</u>

Sources : Annual Abstract of Statistics - 1970
National Accounts - CSO - 1970.

On constatera donc que la contribution de l'industrie au PIB de l'Irak n'a cessé d'augmenter.

Le tableau ci-après indique l'évolution des grandes et petites entreprises industrielles publiques et privées.

Tableau No II.6

<u>Secteur</u>	<u>1965</u>			<u>1969</u>		
	<u>Nombre d'entreprises</u>	<u>Nombre de personnes employées</u>	<u>Valeur de la production (milliers de DI)</u>	<u>Nombre d'entreprises</u>	<u>Nombre de personnes employées</u>	<u>Valeur de la production (milliers de DI)</u>
GRANDES ENTREPRISES						
Publiques	158	33 863	67 543	179	44 073	96 046
Privées	981	39 720	43 199	1 045	40 204	59 736
Total	1 139	73 583	110 742	1 224	84 277	155 782
PETITES ENTREPRISES						
Publiques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Privées	25 129	53 290	60 464	27 214	58 931	68 755
Total	25 129	53 290	60 464	27 214	58 931	68 755
TOTAL (Industrie)	26 268	126 873	171 206	28 438	143 208	224 537

Par petite entreprise, il faut entendre un établissement employant moins de 10 personnes.

Tableau No II.7

Progrès de l'industrialisation en Irak
(Production de certains produits industriels)

<u>Numéro d'ordre</u>	<u>Produit</u>	<u>Unité</u>	<u>1960</u>	<u>1965</u>	<u>1969</u>
<u>Produits alimentaires, boissons et cigarettes</u>					
1	Industrie laitière - lait traité	milliers de litres	1 498	7 442	14 781
2	Industrie des huiles végétales	tonnes	21 688	47 043	56 635
3	Industrie de la bière	milliers de litres	5 143	4 825	6 867
4	Industrie du tabac (cigarettes)	millions	6 516	7 271	7 724
<u>Textiles</u>					
1	Industrie textile (coton)	milliers de m ²	29 030	31 314	36 099
2	Industrie textile (couvertures)	milliers d'unités	255	462	611
3	Industrie de la chaussure	milliers de paires	3 891	6 914	8 545*
<u>Industries chimiques</u>					
1	Industrie des détergents	tonnes		8 986	12 272
2	Industrie des allumettes	milliers de boîtes	131 334	158 756	242 846
3	Industrie du pétrole, des produits pétroliers et des lubrifiants	milliers de gallons " "	510 893 5 573	684 086 6 568	838 875 8 627
<u>Bâtiment et construction</u>					
1	Briqueteries (briques)	millions d'unités		1 214	1 245
2	Industrie du ciment	milliers de tonnes	813	1 345	1 403
3	Industrie de l'amiante (plaques)	tonnes	2 321	1 659	1 893
<u>Industrie électrique</u>					
1	Montage de postes de télévision	Nombre d'unités	Néant	3 172	4 984

* Estimation.

L'Irak se trouve actuellement à un stade particulièrement important de son développement industriel. Les efforts entrepris au cours de ces 20 dernières années ont provoqué dans la population une prise de conscience de l'importance de l'industrie et les pouvoirs publics ont doté le pays des moyens de gérer des projets industriels de grande envergure. Ces deux facteurs devraient contribuer à accélérer sa croissance industrielle. L'Irak manque de minerais métalliques, mais son sous-sol est riche en pétrole et en minéraux non métalliques, ce qui lui permet de créer des industries pétrochimiques, des cimenteries, des verreries, etc. Son sous-sol recèle également d'abondantes réserves de gaz naturel qui ne sont pas actuellement exploitées. Ce combustible peut être transformé en énergie électrique qui servira à des fins industrielles, notamment pour les industries grosses consommatrices d'énergie.

CHAPITRE III - LA STRATEGIE DE L'INDUSTRIALISATION DE 1952 A 1972

A. Sélection des industries prioritaires

Depuis 1951, qui marque le début de l'ère de la planification du développement en Irak, plusieurs plans ont été établis. On a parlé au chapitre II des programmes d'industrialisation inscrits dans les divers plans en indiquant comment ils avaient été établis, modifiés et mis en oeuvre. Dans le secteur de l'industrie et de l'énergie, les programmes n'ont en règle générale été réalisés qu'à 50 % de l'objectif et cela pour diverses raisons : période de préparation des projets plus longue que prévu, mise au point insuffisante des projets avant leur inscription aux plans, retards dans le choix des contractants, dans la réalisation des travaux de génie civil et dans l'achat du matériel et des fournitures, difficultés d'obtenir le savoir-faire et les techniques nécessaires et de former le personnel local.

Les plans, surtout ceux qui ont été élaborés après 1959, fixaient des priorités non seulement pour la création de nouvelles industries mais aussi pour les projets à financer. Les projets étaient sélectionnés après une étude scientifique de la structure de la demande intérieure, des moyens de créer et d'exploiter des usines et des possibilités d'approvisionnement en matières premières et autres facteurs de production. C'est ainsi qu'on a donné la priorité à la création d'unités de production de biens de consommation : sucreries, filatures et tissages, raffineries de pétrole, papeteries, usines d'engrais, cimenteries, briqueteries, tanneries et fabriques d'articles en cuir.

Développement du secteur privé

En ce qui concerne le secteur privé, le Comité chargé de l'attribution des licences (Licensing Committee) procède à l'examen de toutes les propositions qui lui sont présentées et retient celles qui sont en accord avec les objectifs du plan et la politique gouvernementale. Jusqu'en 1958, les plans ne précisait pas les productions à assurer en priorité; le choix des industries auxquelles s'ouvraient de bonnes perspectives et qui devaient bénéficier des investissements était laissé à l'initiative privée. Le secteur privé était essentiellement guidé par la demande croissante de biens de consommation et de matériaux de construction pour les logements et préférait donc investir dans les industries textiles, les usines de produits alimentaires et de boissons, les cimenteries, les briqueteries, etc.

Après la nationalisation, en 1964, de certaines industries importantes, le secteur privé s'est montré méfiant et n'a plus pris aucune initiative d'importance dans le domaine industriel. La plupart des projets proposés concernaient des installations de faible ou de moyenne importance, telles que des ateliers d'entretien ou des fabriques d'articles de consommation courants. Le gouvernement s'est alors efforcé d'apporter une aide substantielle au secteur privé pour accélérer son expansion. Cette attitude a été précisée dans la déclaration présidentielle de 1970, à la suite de laquelle environ 820 projets industriels ont été réservés au secteur privé. En 1973, l'"Industries Development and Regulation Act" a été modifié pour accorder plus d'avantages et de stimulants au secteur privé où ces mesures ont provoqué une reprise de l'activité.

Developpement du secteur public

Depuis 1959, les pouvoirs publics assument la responsabilité première du développement industriel et inscrivent dans chaque plan les nouveaux projets à réaliser. Les priorités arrêtées pour la création d'industries nouvelles sont certes respectées, mais elles n'ont rien de rigide : chaque cas fait l'objet d'un examen approfondi et, s'il apparaît qu'il existe des ressources permettant de réaliser des projets plus avancés, des nouvelles propositions, qui doivent recevoir l'approbation du Conseil du plan, sont inscrites dans les plans annuels.

Depuis 1964, les plans annuels ont pris une importance particulière. Au moment de l'établissement de ces plans, on fait le point des progrès accomplis l'année précédente et des ressources disponibles pour modifier en conséquence le contenu des projets et leur calendrier d'exécution. La pratique des plans annuels a imprimé du dynamisme au développement économique de l'Irak.

La planification sectorielle aussi est un aspect important du plan général de développement économique. L'expérience a montré que les modèles de caractère général qui ne reposent pas sur des plans sectoriels et des projets individuels suffisamment élaborés ne donnent qu'une image déformée et imparfaite qui peut induire en erreur. Pour être réalistes, les plans sectoriels doivent tenir compte des facteurs variables tels que : changements de prix, évolution des techniques de production, lieux d'implantation, types d'investissements, etc., ce qui nécessite un échange constant d'informations aux niveaux micro-économique et macro-économique. Les plans sectoriels prendront donc, à l'avenir, une importance croissante dans les plans généraux de développement économique de l'Irak.

Le gouvernement a décidé de réserver au secteur public certaines industries clefs comme le ciment, l'amiante, le montage d'automobiles, l'industrie mécanique, la grosse industrie chimique, la pétrochimie, le raffinage de pétrole, le papier et la pâte à papier, la grosse industrie textile et la manufacture de cigarettes.

Evaluation des projets

Le gouvernement a mis en place un mécanisme bien au point pour l'évaluation des projets : tout nouveau projet est d'abord examiné par le ministère compétent pour son exécution (Administrative/Executive Ministry). Il est ensuite envoyé au Ministère du Plan où il est étudié par la Direction de l'industrie avant d'être soumis au Comité directeur et au Conseil du Plan pour décision. Le gouvernement s'emploie également à renforcer les organismes techniques existants afin qu'ils soient en mesure d'élaborer des études de faisabilité conformes aux normes et de leur donner la suite voulue. D'une façon générale, le gouvernement exige qu'une étude de faisabilité soit entreprise avant la réalisation de chaque projet afin de permettre au Conseil du Plan de prendre des décisions en connaissance de cause. Le Ministère du Plan rédige actuellement des directives détaillées afin que les études de faisabilité puissent être élaborées rationnellement. Une fois la rédaction de ces directives achevée, on peut espérer que les travaux de préparation et d'évaluation des études de faisabilité pour tous les projets dont la réalisation est prévue dans le pays seront normalisés et qu'il sera possible d'optimiser les investissements afin d'accélérer le développement économique de l'Irak.

B. Exécution des projets industriels

Au cours des trois derniers plans quinquennaux (1961-1965, 1965-1970 et 1970-1975), la méthode a généralement consisté à mettre l'accent sur les projets et à réserver des crédits pour chacun d'eux dans tous les secteurs du plan de développement économique. Les services chargés de l'exécution des projets sont ainsi informés à l'avance par le Conseil du Plan des projets qui seront retenus, pratique qui a permis de les réaliser dans de meilleures conditions.

Investissements étrangers

L'Irak n'a jamais encouragé la réalisation de projets étrangers dans le pays. On a insisté sur la collaboration technique avec l'étranger plutôt que sur la participation financière et la création d'entreprises non nationales. Les ressortissants d'autres pays arabes peuvent investir des capitaux et posséder des biens en Irak.

Politique industrielle

Les pouvoirs publics ont précisé leur politique de développement industriel dans les plans de développement et dans l'"Industrial Development and Regulation Act". Cette loi a été périodiquement modifiée (pour la dernière fois en 1973) pour répondre à l'évolution de la situation et accélérer la croissance industrielle en octroyant plus de stimulants et de facilités au secteur privé.

C'est en 1959 que le premier changement fondamental est intervenu dans la politique industrielle du pays, lorsque le gouvernement a décidé de réaliser des projets importants dans le secteur public. Cette politique a entraîné une forte augmentation des investissements industriels, ce qui a permis au pays d'entreprendre de nombreux projets importants et complexes auxquels le secteur privé ne se serait peut-être pas attaqué. Le second changement intervenu dans la politique industrielle date de 1964, lorsque les autorités ont décidé de nationaliser quelques grandes entreprises industrielles privées. Cette décision n'a pas eu que des conséquences heureuses, car, d'une part, elle a suscité chez les investisseurs privés un sentiment d'incertitude et des réticences, mais, d'autre part, elle a permis d'améliorer l'organisation et la gestion des entreprises industrielles et d'optimiser l'emploi des capitaux et des compétences pour répondre à la demande intérieure de biens de consommation et pour favoriser le développement industriel suivant des orientations judicieuses de manière à servir les intérêts à long terme du pays.

La promulgation de la loi sur les nationalisations, en 1964, n'a pas pour autant aboli les investissements privés et, peu à peu, la population a compris les intentions qui avaient réellement motivé les nationalisations de 1964. Maintenant, les investissements ont repris. Les pouvoirs publics octroient plus de facilités et multiplient les stimulants au secteur privé tout en accroissant d'une manière substantielle les investissements dans le secteur public. On espère que les secteurs privé et public joueront de plus en plus un rôle complémentaire dans le développement économique de l'Irak.

L'annexe II résume l'évolution des investissements dans les secteurs public et privé. On constatera que les investissements dans le secteur privé sont tombés au niveau le plus bas après la Révolution de 1958 et après les nationalisations de 1964 pour reprendre peu à peu leur rythme au cours des années suivantes; pour leur part, les investissements dans le secteur public n'ont cessé d'augmenter.

D'après ce qui précède, on voit que a) jusqu'en 1952, tous les investissements industriels ont été effectués dans le secteur privé, b) le gros des investissements dans le secteur industriel, entre 1952 et 1958, venait de sources privées et les investissements dans le secteur public étaient peu importants, c) entre 1959 et 1964, les investissements étaient à peu près équivalents dans le secteur privé et dans le secteur public et d) depuis 1964 les investissements industriels proviennent en grande partie de l'Etat. Depuis 1964, les investissements et les projets étrangers ne jouent aucun rôle notable dans le développement de l'Irak.

C. Promotion des exportations de produits manufacturés

Pendant les premières phases de son industrialisation, l'Irak a mis l'accent sur la production de biens de consommation et le traitement des produits agricoles. Les dattes comptent parmi les produits agricoles les plus importants, et de gros efforts ont été faits pour encourager l'exportation de dattes traitées de haute qualité, et ce, avec de bons résultats qui ont permis à l'Irak de s'imposer sur les marchés internationaux.

Les autres produits manufacturés dont la production a progressé d'une manière encourageante sont les ciments, les engrais, les couvertures et les tissus de laine, le cuir et les articles en cuir, les chaussures, etc. Le volume des exportations de ces produits est essentiellement fonction des besoins du marché intérieur, seuls les excédents étant exportés. Dans les plans en cours d'élaboration, l'Irak envisage de développer les industries fondées sur l'utilisation du gaz naturel et du pétrole afin de fabriquer surtout des produits destinés à l'exportation. Si ces programmes sont menés à bien, l'Irak sera en mesure d'exporter de nombreux produits industriels.

D. Création d'emplois

L'Irak n'est pas un pays très peuplé et, jusqu'ici, le chômage n'a jamais constitué un problème vraiment grave. En fait, il suffirait que le taux de croissance atteigne 10 % environ pour que le problème du chômage ne se pose pas. On comprendra que l'Irak recherche toujours les équipements les plus récents et les plus perfectionnés du point de vue technique pour ses installations industrielles à condition bien entendu qu'ils soient adaptés à l'échelle de production nécessaire pour le pays. Dans le choix des techniques et des projets, le problème de la création de l'emploi n'est pas négligé pour autant et cet aspect est toujours pris en considération lors de la réalisation de nouveaux projets.

E. Implantation de nouveaux centres dans les zones rurales

Les autorités sont parfaitement conscientes des difficultés posées par la concentration excessive des installations industrielles dans quelques villes telles que Bagdad, Bassora et Mossoul, qui sont actuellement les centres qui attirent le plus d'investissements industriels. Afin de maintenir l'équilibre entre les diverses régions du pays, le gouvernement prépare actuellement un plan de développement régional afin que, toutes choses égales par ailleurs, de nouvelles usines puissent être installées dans les zones rurales et les régions sous-développées du pays. C'est ainsi que les pouvoirs publics n'accordent plus, en principe, de permis de construire des installations industrielles à Bagdad.

F. Progrès techniques réalisés dans l'industrie

Dans le passé, l'Irak a été, dans une large mesure, tributaire des techniques étrangères pour la plupart de ses installations industrielles. C'est ainsi que l'usine de rayonne de Hindiyya et l'usine de pâte à papier et de papier de Martha ont été créées avec l'assistance de la République fédérale d'Allemagne, que l'usine d'engrais de Bassora a bénéficié de l'aide japonaise, que l'usine de machines agricoles d'Iskendaria et l'usine de constructions électromécaniques de Bagdad ont été créées avec l'aide de l'Union soviétique, que l'industrie textile a bénéficié de l'aide de la technique française et britannique, que les raffineries de pétrole ont été créées avec le concours de techniciens américains et britanniques, etc. Peu à peu, les

techniciens irakiens prennent la relève dans ces usines et sont en mesure d'assurer leur expansion et leur diversification. Le gouvernement explore toutes les sources techniques et de savoir-faire dans les différents pays et, après étude approfondie, retient les offres les plus favorables des entreprises de classe internationale les plus sérieuses et les plus réputées.

L'Irak s'efforce de créer des organismes susceptibles d'entreprendre la réalisation de projets à l'aide de leurs seules ressources. Un organisme national pour l'étude et la construction d'installations industrielles (State Organization for Industrial Design and Construction) a été créé afin d'étudier et de superviser la réalisation de projets industriels. Une structure analogue a été créée dans le cadre du Ministère des ressources minérales et pétrolières pour planifier, étudier et superviser la construction d'installations pour l'exploitation des ressources pétrolières et minérales.

G. Formation de la main-d'œuvre et des cadres locaux

Le gouvernement a créé un centre national de consultation et de promotion des méthodes de gestion avec l'aide de l'OIT afin de former du personnel local aux méthodes de gestion industrielle.

Le gouvernement a également créé quatre centres de formation technique respectivement pour le textile, la mécanique, l'électricité et le pétrole. On est aussi en train de créer des écoles techniques supérieures dans toutes les grandes villes du pays. Ces centres d'enseignement complètent - ou compléteront - la formation en cours d'emploi qui est assurée pendant la réalisation des projets industriels avec l'aide des contractants et des fournisseurs de machines et d'équipement.

CHAPITRE IV - POLITIQUES ET MESURES LIÉES AVEC L'INDUSTRIE, 1950-1972

C'est en 1950, que l'Irak a amorcé une véritable politique industrielle, lorsque le pays a lancé ses programmes de développement. Pour la première fois, le gouvernement envisageait de prendre des mesures en vue d'accélérer la croissance industrielle du pays. C'est à cette époque également qu'est né le secteur public et que des capitaux ont été investis pour financer la construction d'usines pour la production de biens de consommation tels que les textiles, le sucre et le ciment. L'évaluation de ces projets ne posait guère de problèmes. Les pouvoirs publics se bornaient à veiller à ce que les techniques adoptées conviennent à l'économie du pays et que les investissements se maintiennent dans des limites raisonnables, en tenant compte du niveau général des autres pays en voie de développement.

Dans les plans ultérieurs, et notamment après 1959, les investissements dans le secteur public ont augmenté sensiblement, et il est urgent de résoudre le problème de la formulation et de l'évaluation des projets. Les pouvoirs publics ont sollicité, à cet égard, l'assistance d'organismes des Nations Unies et de nombreux pays étrangers qui ont envoyé des experts afin de mettre au point des procédures et des méthodes efficaces de formulation et d'évaluation des projets. On citera tout particulièrement le projet (BESWUB/BCT/NU) d'aide à la planification du développement et à la réalisation de projets, au titre duquel l'Organisation des Nations Unies a envoyé en Irak une équipe dirigée par un directeur de projet afin d'aider le Ministère du Plan à mettre au point des méthodes et des procédures de formulation et d'évaluation de projets. Ce programme a contribué d'une manière appréciable à former des experts irakiens dans ce domaine. L'Irak a également conclu des accords bilatéraux de coopération technique avec d'autres pays industrialisés afin d'obtenir l'envoi d'experts pour aider à l'élaboration et à l'exécution de projets. Il y a quelque temps, le Ministère du Plan a publié à l'intention des ministères intéressés des instructions prévisives pour la préparation des projets. Actuellement, le Ministère du Plan prépare un manuel sur la mise au point des projets qui fournira des directives détaillées pour l'élaboration des projets depuis les premières ébauches jusqu'au stade de l'exploitation commerciale. Ce manuel exposera les méthodes les plus récentes appliquées, dans différents pays, à la mise au point et à la réalisation de projets.

L'historique de la planification du développement industriel, qui figure au chapitre II, montre que, depuis 1964, les autorités comptent essentiellement sur le secteur public pour assurer la croissance industrielle du pays. Les droits de douane n'ont pour ainsi dire joué aucun rôle en tant que stimulant des investissements industriels. La politique tarifaire du pays a été surtout déterminée par des considérations plus larges et notamment par le souci de l'intérêt général du point de vue politique et économique. Naturellement, le gouvernement est particulièrement conscient de la nécessité de protéger les industries naissantes. Les importations de produits analogues à ceux qui sont manufacturés dans le pays sont interdites ou sont soumises à un régime de contingentement et de restrictions tarifaires. On peut alors se demander dans ces conditions, de quelle protection bénéficie le consommateur contre les fabricants locaux ? Toutes les entreprises industrielles importantes relevant du secteur public, leur politique des prix est déterminée en fonction du pouvoir d'achat et des intérêts des consommateurs au risque pour elles de subir des pertes ou de voir leur décollage retardé. C'est ainsi qu'une usine moderne et bien gérée de produits pharmaceutiques qui fabrique des antibiotiques et autres médicaments n'a pas été autorisée à augmenter les prix de ses produits, bien qu'elle travaille légèrement à perte; il lui faudra donc plus de temps pour atteindre le seuil de rentabilité.

En matière de tarifs douaniers et d'importations, la politique suivie est arrêtée en veillant soigneusement à ce que les ressources nationales ne soient pas gaspillées pour l'achat de produits de luxe et d'articles futiles et à ce que les importations soient réduites au minimum. A cet égard, le contrôle est d'autant plus facile que la majorité des importations sont effectuées par l'intermédiaire d'organismes d'Etat.

Outre les règlements concernant les droits de douane et les importations, les pouvoirs publics ont prévu, pour inciter le secteur privé à créer des entreprises industrielles, certains stimulants : attribution de terrains à titre gratuit ou à des prix très avantageux, réduction des loyers, importations en franchise de machines et de matériel, de pièces et de parties détachées, de matières premières, de matériaux d'emballage, exonération des impôts sur le revenu, sur la propriété, etc., prêts accordés par la Banque de l'Industrie à un taux avantageux. Naturellement, toute demande en vue d'obtenir le bénéfice de ces avantages doit être approuvée par le gouvernement. Elle doit donc être conforme aux objectifs du plan et viser au développement économique du pays. On ne peut nier le fait que les investisseurs privés aient

été quelque peu réticents en Irak après la nationalisation de certaines entreprises en 1964, mais la population a peu à peu saisi le sens de ces mesures et compris que le gouvernement n'était pas opposé aux investissements privés dans l'industrie. Son seul objectif est d'orienter ces investissements vers les secteurs de production nécessaires.

Les investissements étrangers ne sont pas interdits pourvu que les bailleurs de fonds se conforment à la législation du pays dans ce domaine. La participation étrangère dans les entreprises ne peut en aucun cas dépasser 49 % du total des investissements et généralement elle doit être inférieure à 40 %. Toute société étrangère doit obtenir un permis du Ministère de l'économie qui étudie chaque cas en particulier. Tous les ressortissants des pays arabes peuvent prendre des participations et faire des investissements en Irak. Toutefois, au cours des 20 dernières années, peu d'entreprises ont été réalisées avec une participation financière étrangère. Le plus souvent, l'Irak se procure le savoir-faire dont il a besoin ou fait appel à des experts étrangers pour la création et pour l'exploitation d'entreprises industrielles et cette pratique a donné d'assez bons résultats. Deux ans après la création d'une usine de fabrication d'engrais particulièrement perfectionnée, et réalisée avec le concours d'experts japonais, l'Irak a été en mesure d'assurer complètement et d'une manière satisfaisante la gestion de cette entreprise. De même, dans un délai de trois ans à compter de sa création avec le concours d'experts de l'Allemagne fédérale, l'usine de rayonne a pu être exploitée et dirigée exclusivement par du personnel irakien. Il en va de même pour les autres projets réalisés.

L'Irak prépare actuellement son prochain plan quinquennal qui prévoit d'attribuer un rôle précis au secteur public et au secteur privé. De nombreux projets sont en cours d'élaboration après une étude scientifique de la structure de la demande de 80 produits environ (avec des projections jusqu'en 1980). Les investissements nécessaires à la réalisation de ces projets devraient être effectués au titre du prochain plan quinquennal. Le gouvernement réserve pour le secteur public certaines industries clefs et des projets exigeant de gros investissements mais laissera au secteur privé la latitude de choisir de nouveaux produits à fabriquer. Il réserve en outre l'exclusivité de certains projets à ce secteur. Ce plan quinquennal met l'accent sur le développement coordonné et complémentaire des deux secteurs. Les pouvoirs publics approuveront toutes les propositions concernant la réalisation des nouveaux projets industriels qui répondent aux objectifs fondamentaux de la République d'Irak,

c'est-à-dire qui s'insèrent dans le cadre du système socialiste du développement et ne conduisent pas à la concentration des richesses et de la puissance économique dans quelques mains.

Le respect de ce principe peut paraître, à certains égards, secondaire pour le développement général du pays, mais il n'en aura pas moins des effets certains sur la répartition du PIB et sur l'élévation du revenu des couches les plus défavorisées de la société irakienne.

CHAPITRE V - LES INSTITUTIONS DE L'INDUSTRIALISATION, 1950-1972

Jusqu'en 1950, le développement industriel a été laissé largement à l'initiative privée et les pouvoirs publics n'ont joué aucun rôle actif dans la croissance industrielle du pays. Les réalisations industrielles dites de ce nom se limitaient aux installations d'extraction de pétrole qui appartenaient à des sociétés étrangères et dont la production était en grande partie destinée à l'exportation et à quelques industries de biens de consommation et de matériaux de construction qui relevaient du secteur privé. Avec l'accroissement des recettes pétrolières, le gouvernement a réalisé peu à peu combien il importait d'utiliser ces ressources financières pour le développement du pays. Le Conseil du développement et le Ministère du développement ont été créés en 1951 pour assurer la planification et la réalisation des projets industriels et autres. La troisième division technique de ce Ministère était chargée de l'industrie. Le Ministère de l'industrie en tant qu'entité distincte, n'a été créé qu'en 1953.

Après la révolution de 1958 et par suite de l'importance grandissante attribuée au secteur public le Conseil du développement et le Ministère du développement ont été remplacés par le Conseil du Plan (Planning Board) et le Ministère du Plan (Ministry of Planning). La troisième division technique du Ministère du développement a été réorganisée et est devenue le Ministère de l'industrie.

Depuis 1959, le Ministère de l'industrie est l'organe principal du développement industriel en Irak. Il est chargé de formuler les projets qui sont évalués et inscrits dans les plans économiques après approbation par le Conseil du Plan. Le secteur public étant désormais le moteur principal du développement industriel de l'Irak, c'est au gouvernement qu'il incombe au premier chef de poursuivre des recherches et de mettre au point les nouveaux projets nécessaires pour répondre aux besoins du pays en ce qui concerne le développement économique.

Le gouvernement s'est employé d'une manière active à créer des institutions destinées à faciliter la réalisation des projets du secteur public. Dès que la décision a été prise de créer une installation industrielle donnée, les Ministères de l'industrie et du Plan recherchent l'organisme le mieux équipé pour la réaliser et en assurer la gestion. Au cours des 12 dernières années, un certain nombre d'organismes ont été créés en vue d'assurer l'exploitation des diverses entreprises du secteur public. Ce sont :

1) L'Organisme national de gestion de l'industrie textile

Cette administration assure la gestion de 17 entreprises industrielles (filatures, tissages et ateliers de confection) et de 13 centres artisanaux de tissage de tapis à la main.

2) L'Organisme national de gestion de l'industrie du cuir et des manufactures de cigarettes

Cet organisme dirige 14 entreprises de tannage, de fabrication d'articles en cuir et de chaussures, de cigarettes et d'allumettes.

3) L'Organisme national de gestion des industries de la construction

Il est chargé de gérer six cimenteries, une fabrique de produits en amiante, trois fabriques de produits en ciment, une verrerie et trois briqueteries. Il supervise en outre la construction et l'agrandissement de trois cimenteries.

4) L'Organisme national de gestion des industries mécaniques

Il assure la gestion de quatre usines d'équipements mécaniques et électriques et de trois chaînes de montage de camions et de tracteurs.

5) L'Organisme national de gestion des industries chimiques et alimentaires

Il contrôle notamment la production d'huiles végétales, de fruits en conserves, de boissons sucrées, de produits laitiers, de sucre, de savon, de détergents et d'engrais. Vingt-trois entreprises relèvent de sa compétence.

6) L'Organisme national de gestion des industries pharmaceutiques

Cet organisme dépend du Ministère de la santé publique et assure la gestion d'une fabrique importante d'antibiotiques et autres produits pharmaceutiques, située à Samarra. D'autre part, des produits pharmaceutiques importés en Iraq sont conditionnés ou transformés dans cette usine.

7) L'Organisme national d'études et de réalisations industrielles

Cet organisme fait les études techniques et assure les services nécessaires à la planification et à la réalisation des projets. Il comprend un bureau d'étude, une division chargée de la réalisation des projets et un service de consultation en matière administrative qui fournissent des services de consultant. L'Iraq ne peut prétendre se passer de l'étranger en matière

d'études techniques et il recherche l'aide d'entreprises étrangères, mais c'est parmi le personnel de l'Organisme national d'études et de réalisations industrielles que sont choisis les homologues des experts étrangers.

2) La Banque pour l'Industrie

L'Irak a créé la Banque pour l'Industrie afin de financer la réalisation de projets industriels relevant du secteur privé et d'entreprises d'économie mixte. Cette institution de crédit a été créée en 1946 mais depuis cette date ses méthodes de travail et son organisation ont été plusieurs fois remaniées. Elle est maintenant régie par la loi No 62, qui date de 1961 et qui a été modifiée en 1967 et en 1973. La Banque est entièrement contrôlée par l'Etat et a un capital entièrement libéré de 4 750 000 dinars irakiens. Elle réalise des bénéfices appréciables et le montant de ses réserves, à la fin de décembre 1971, était supérieur à 3 millions de dinars irakiens, ce qui permet à la Banque de disposer, pour ses opérations, de 3 millions de dinars irakiens. Au besoin, le gouvernement fournit des ressources supplémentaires à la Banque.

La Banque pour l'Industrie accorde aux entreprises des prêts pour leur permettre de constituer leur capital fixe ou leur fonds de roulement. Dans le premier cas, les prêts consentis ne dépassent pas 50 % de la valeur des terrains, des bâtiments et des machines. Pour les particuliers et les sociétés de personnes, les prêts sont généralement limités à 150 000 dinars irakiens alors que dans le cas de sociétés par actions le plafond est de 250 000 dinars irakiens. Le taux d'intérêt est de 6 % et les prêts, dans le premier cas, sont consentis pour une période de cinq ans, l'échéance étant reculée si la situation le justifie.

Les prêts destinés à assurer le fonds de roulement des entreprises sont fournis en fonction des besoins individuels, calculés d'après le chiffre d'affaires, les stocks de matières premières reportés, les stocks et les charges salariales. Ces prêts sont généralement octroyés pour une durée d'un an renouvelable. Le taux d'intérêt sur les prêts à court terme est également de 6 %.

La Banque pour l'Industrie aide les entreprises industrielles en leur ouvrant des lettres de crédit pour l'importation de machines et d'équipements et assure les paiements en devises lorsque le principe de prêt est acquis.

Le Gouvernement irakien intervient dans le secteur d'économie mixte par l'intermédiaire de la Banque pour l'industrie qui prend des participations dans les entreprises d'économie mixte nomme des membres aux conseils d'administration des sociétés et participe ainsi à leur gestion. Actuellement neuf entreprises relèvent de ce secteur. Il s'agit d'entreprises de petite mécanique, de traitement des dattes, de fabrication de climatiseurs, de bicyclettes, de boissons sucrées et de certains produits chimiques. Les résultats obtenus par la plupart de ces entreprises sont excellents.

La Banque pour l'industrie participe également au développement industriel des zones moins développées et arriérées du pays en accordant des prêts à des taux d'intérêt encore plus avantageux. A cet effet, le pays est divisé en trois types de régions, à savoir : les régions développées (Bassora, Ninive, Bagdad) où le taux d'intérêt est de 5 %, les régions moins développées (Kirkouk, Kerbala, Wasit et Samarra) où le taux d'intérêt est de 5,5 % et le reste du pays où il n'est que de 4 %. Les tableaux qui figurent à l'annexe III donnent une idée des opérations effectuées par la Banque irakienne pour l'industrie.

La Banque n'a pas de service chargé de fournir aux entrepreneurs potentiels des renseignements sur les possibilités d'industrialisation des différentes régions. La Banque n'est pas non plus en mesure d'aider les entrepreneurs dans le choix des techniques, des machines et l'équipement et de leur donner des conseils pour la solution des problèmes techniques qui se posent lors de la réalisation de projets. L'Organisation de services de renseignements industriels pour les entrepreneurs est à l'étude et l'on espère que des mesures dans ce sens seront prises dans un avenir proche.

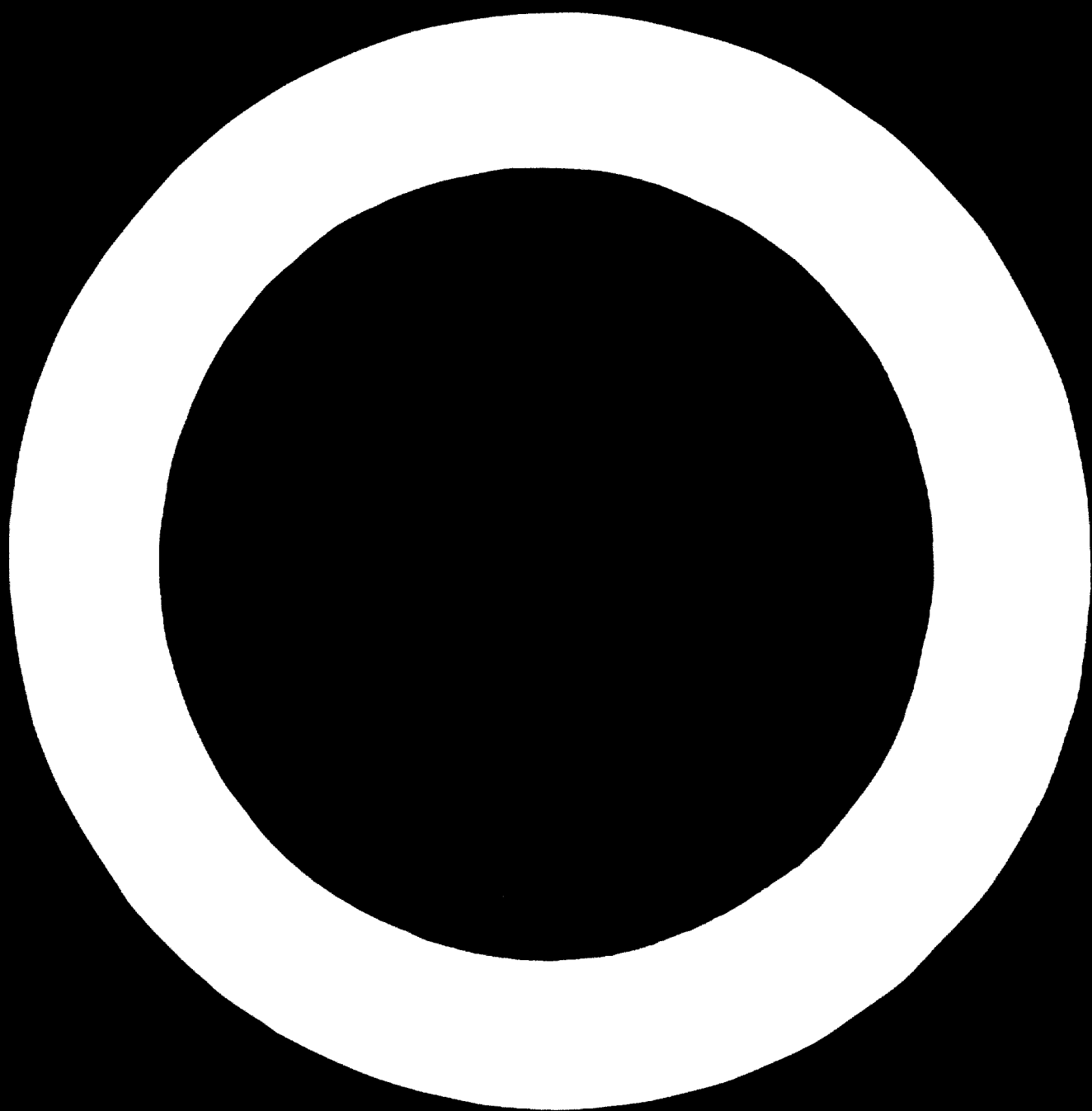
Direction du développement industriel

Le Ministère de l'industrie est chargé d'encourager et de contrôler les investissements privés. Tout promoteur qui souhaite créer une entreprise doit se mettre en contact avec la Direction du développement industriel de ce Ministère. Cette Direction est parfois en mesure d'indiquer aux investisseurs les activités industrielles dont les pouvoirs publics souhaitent l'implantation dans certaines régions du pays ainsi que les facilités prévues en matière de licence, etc. Mais il n'y a pas de service organisé

chargés de fournir aux entrepreneurs des renseignements qui leur permettraient de choisir les industries rentables répondant à leurs moyens financiers et à leurs aptitudes techniques.

Pour les questions administratives le gouvernement a constitué deux comités inter-ministériels, à savoir, le Comité pour l'attribution de licences et le Comité d'appel qui sont chargés d'examiner toutes les propositions de projets industriels soumises par des particuliers. Le Secrétariat des deux comités est assuré par la Direction du développement industriel. Les investisseurs n'ont donc pas à s'adresser à plusieurs organismes et plusieurs ministères pour obtenir les licences et les autorisations officielles. En outre, l'octroi de licences d'importation aux entreprises privées est également du ressort de la Direction du développement industriel ce qui facilite considérablement l'importation de machines, de matières premières, etc.

Depuis 1959 les procédures ont été fort simplifiées mais il reste encore à faire. Des méthodes efficaces ont été mises au point pour la réalisation des projets du secteur public. Le secteur privé dépend de la Direction du développement industriel et de la Banque pour l'industrie. Les pouvoirs publics envisagent de nouvelles mesures pour le développement de ce secteur : création d'un service de renseignements industriels, assistance technique accompagnée d'un système plus libéral de financement, études de marché, réalisation de projets annexes, organisation de coopératives industrielles, etc., qui contribueraient peut-être à accroître la confiance des entrepreneurs privés et à leur donner plus de possibilités d'investir. Ces mesures permettront peut-être d'accélérer le développement du secteur privé, complément du secteur public tout en respectant les principes fondamentaux dont s'inspire la politique du Gouvernement de la République irakienne.



Annexe I

Principaux projets industriels réalisés en Irak

<u>Raison sociale de l'entreprise</u>	<u>Année de création</u>	<u>Capital fixe (1959)</u> (milliers de dinars irakiens)	<u>Ventes (1959)</u>	<u>Montant des importations pour la réalisation de ce projet (1959)</u>	<u>Niveau de protection accordé à l'entreprise</u>
<u>Produits fabriqués</u>					
1 Woollen Textile Co., Bagdad	1929	1 126	1 224	N.C.	A.
2 Cigarettes State Co., Bagdad	1930	1 245	8 095	577	C.
3 Leather Shoe Co., Bagdad (Data)	1936	502	1 363	N.C.	Chaussures de cuir - Chaussures de caoutchouc
4 Leather State Co., Bagdad	1948	555	1 013	-	A.
5 Cotton Weaving State Co., Bagdad	1948	1 815	2 212	N.C.	A.
6 Iraqi Cement State Co., Bagdad (3 usines)	1948	9 924	6 388	N.C.	B.
7 Beer Industry, Bagdad (2 brasseries)	1950	1 044	2 490	127	Initialment-B Actuellement-B

Montant des investissements pour la réalisation de ce projet (1969)
(milliers de dinars irakiens)

Montant des investissements pour la réalisation de ce projet (1969)
(milliers de dinars irakiens)

Capital fixe (1969)
(milliers de dinars irakiens)

Année de création

Principales fabrications

	Capital fixe (1969) (milliers de dinars irakiens)	Ventes (1969) (milliers de dinars irakiens)	Montant des investissements pour la réalisation de ce projet (1969) (milliers de dinars irakiens)	
8 Jeto State Co., Bagdad 1951	717	800	399	A.
9 Vegetable Oil State Co., Bagdad (2 usines) 1953	4 588	13 936	6 945	A.
10 Asbestos State Co., Bagdad 1954	650	741	217	A.
11 Beverages Industry, Bagdad (6 usines) 1954	3 004	4 249	I.C.	B.
12 Raffinerie Nourah Bagdad 1955	26 669	33 423	I.C.	B.
13 Sarchinar Cement Co., Salabmaniyra 1957	3 053	672	I.C.	B.
14 Cotton Textile Co., Mossoul 1957	3 605	2 656	I.C.	A.
15 Mosul Cement State Co., Hamaan Al-Ahli 1957	5 039	2 268	I.C.	B.
16 Mosul Sugar Factory, Mossoul 1959	2 625	3 505	1 991	B.
17 Raffinerie Qayyrah, Mossoul 1956	1 649	673	I.C.	B.

Montant des importations pour le rachat de l'électricité assurée à l'étranger

Capital en 1959
(1959)

(milliers de dinars irakiens)

Produits fabriqués

18	Laiterie, Bagdad	1961						
			2 473	1 903	334			A. également droits l'importation.
19	Sulaimaniya Cigarettes Factory, Sulaimaniya	1961						
			1 129	5 180	237			C.
20.	Conserveries, Karbala	1964						
			335	249	111			A.
21	Fabrique de matériel électrique, Bagdad	1963						
			2 281	54,7	N.C.			A.
22	Usine de fibres synthétiques (revenue) Haniya	1963						
			11 961	316	N.C.			A.
23	Kut Knitting State Co., Kut	1969						
			2 434	156	N.C.			A.

- B.C. : Des commises
- A. : Importations partiellement interdites et contingentes
- B. : Importations interdites
- C. : Droits d'un montant de 4 dinars irakiens par kg, sur le tabac importé
- D. : Droits à l'importation d'un montant de 0,35 dinar irakien par litre
- E. : Seules les importations de sucre brut sont autorisées

Annexe IIInvestissements publics et privés dans l'industrie
(Industries manufacturières, aux prix courants)

<u>Année</u>	<u>Secteur public</u> (millions de dinars irakiens)	<u>Secteur privé</u>	<u>Total</u>	<u>Pourcentage du total</u>	
				<u>Public</u>	<u>Privé</u>
1953	5,4	4,8	10,2	52,9	47,1
1957	10,9	5,9	16,8	64,9	35,1
1958	7,8	5,7	13,5	57,8	42,2
1959	8,7	2,7	11,4	76,3	23,7
1963	11,5	10,3	21,8	52,8	47,2
1964	19,7	7,3	27,0	73,0	27,0
1965	18,1	8,3	26,4	68,6	31,4
1968	25,6	9,2	34,8	73,6	26,4
1969	26,4	9,5	35,9	73,5	26,5

Sources : Formation brute du capital fixe en Irak (première estimation)
National Accounts Department, Central Statistical Organisation,
Ministry of Planning.

Annexe III

OPERATIONS DE LA BANQUE POUR L'INDUSTRIE

A. Nombre de demandes reçues par la Banque

<u>Année</u>	<u>Nombre</u>	<u>Demandes</u>		<u>Prêts octroyés</u>	
		<u>Montant</u> (milliers de dinars irakiens)	<u>Nombre</u>	<u>Montant</u> (milliers de dinars irakiens)	
1967	285	1 435	214	467	
1968	244	1 060	129	235	
1969	431	1 619	176	334	
1970	380	1 484	155	270	
1971	554	2 916	456	1 129	

B. Emplois des prêts sollicités
(en milliers de dinars irakiens)

<u>Année</u>	<u>Pour l'achat de machines</u>	<u>Pour l'achat de de terrains et la construction de bâtiments</u>	<u>Pour la constitution d'un fonds d'exploitation</u>	<u>Total</u>
1970	589	106	789	1 484
1971	1 024	154	1 738	2 916

C. Répartition des prêts par secteur d'activité
(en milliers de dinars irakiens)

<u>Année</u>	<u>Secteur privé</u>	<u>Secteur d'économie mixte</u>	<u>Secteur public</u>	<u>Total</u>
1971	2 378	438	100	2 916

Annexe IV

Composition du produit intérieur brut (PIB)
en monnaie locale, aux prix courants
 (millions de dinars irakiens)

	1950	1960	1970	1972	Taux de croissance*		
					1950-1960	1960-1970	1970-1972
Agriculture		97,8	219,0	308,0		6,4 %	18,6 %
Mines et industries extractives } Pétrole		208,1	362,6	415,0		3,3 %	7,0 %
Secteur manufacturier		54,4	116,0	153,6		7,8 %	14,9 %
Autres secteurs		205,1	491,1	588,4		9,1 %	9,5 %
Montant total du PIB	197,0	565,4	1 188,7	1 465,0	11,1 %	7,6 %	11,0 %
PIB en dollars des Etats-Unis	669,8	1 922,4	4 041,6	4 981,0	11,1 %	7,6 %	3,2 %
Population (en millions d'habitants)	5,2	6,9	9,5	10,1	2,9 %	3,2 %	3,2 %
PIB par habitant (en dollars des Etats-Unis)	128,8	278,6	425,4	493,1	8,0 %	4,3 %	7,6 %

1 dinar irakien = 3,36 dollars des Etats-Unis (taux de change actuellement en vigueur)
 * Taux composé de croissance annuelle

Annexe V

Balance commerciale
(aux prix courants)

	<u>1950</u>	<u>1960</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u>
	(millions de dinars irakiens)			
Exportations :				
Pétrole brut	23,6	222,6	368,1	523,2
Autres produits	20,0	8,0	22,6	22,8
Total	43,6	230,6	390,7	546,0
Importations	37,6	139,0	181,7	248,0
Balance commerciale * (*)	6,0	91,6	209,0	298,0
Produits manufacturés :				
Exportations	1,9	1,9	13,9	15,5
Importations	33,9	110,2	167,3	206,6

Taux de change en vigueur : 1 dinar irakien = 3,38 dollars des Etats-Unis;
1 dollar des Etats-Unis = 0,295 dinar irakien.

Annexe VI

Population active

	<u>1950</u>	<u>1960</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u>
	(en milliers de personnes)			
Agriculture	N.C.	733,9	1 385,7	1 486,2
Mines) Pétrole)	F.C.	11,0	16,0	17,5
Secteur manufacturier	F.C.	126,9	152,7	160,0 *
Secteurs divers	N.C.	727,9	992,3	1 012,9
Total	N.C.	1 599,7	2 506,7	2 676,6

N.C. - Non communiqué
* Estimations

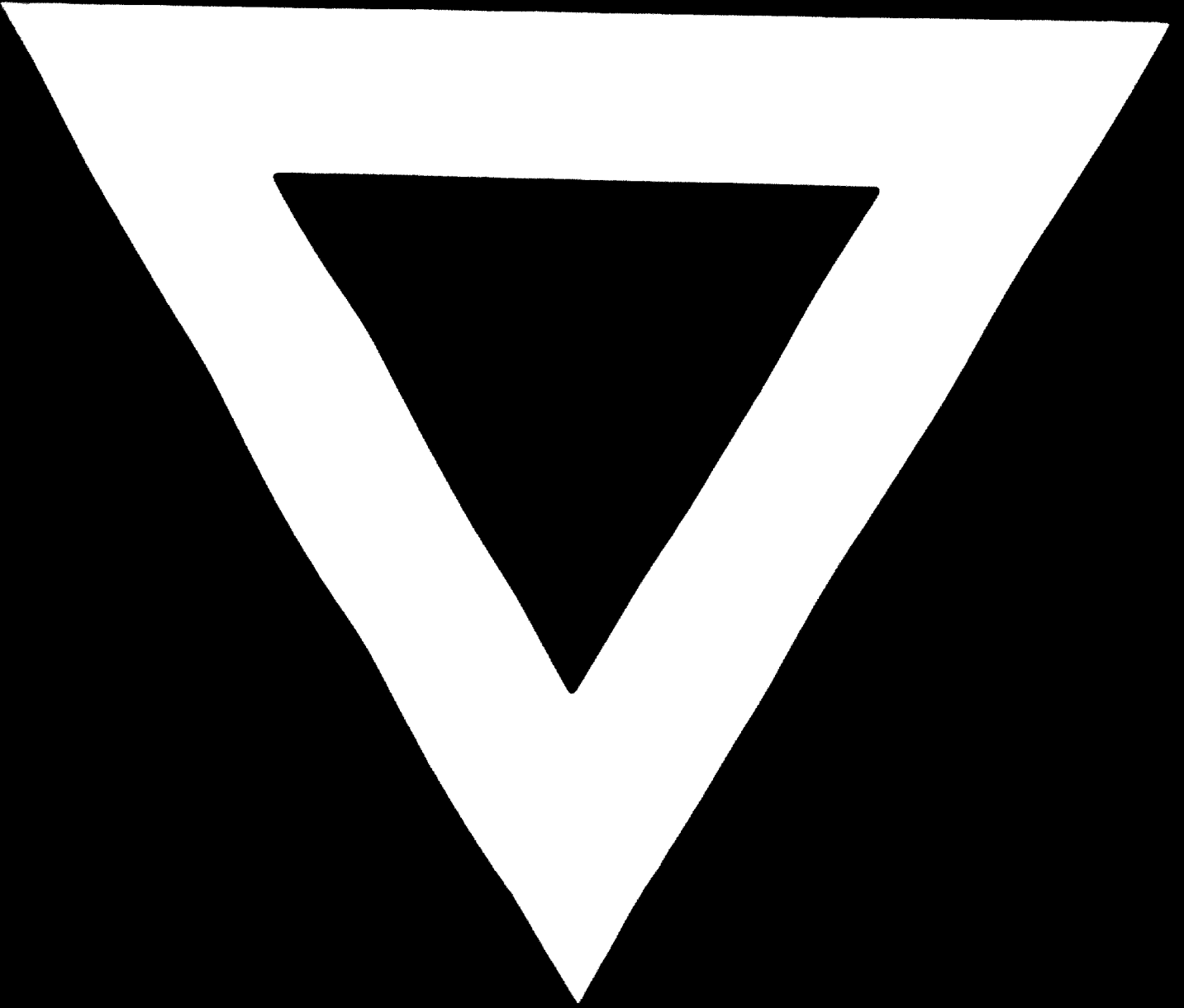
Annexe VII

Nombre de personnes employées dans le secteur manufacturier

	<u>1954</u>	<u>1960*</u>	<u>1969</u>	<u>1970*</u>
<u>Entreprises occupant plus de 10 personnes</u>				
Nombre d'entreprises	727	1 134	1 224	1 269
Nombre de personnes employées	44 410	84 000	84 277	92 698
<u>Entreprises occupant au plus 10 personnes</u>				
Nombre d'entreprises	21 733	24 132	27 214	29 000
Nombre de personnes employées	45 881	50 900	58 931	60 000
<u>Total</u>				
Nombre d'entreprises	22 460	25 266	28 438	30 269
Nombre de personnes employées dans l'industrie	90 291	126 903	143 208	152 698

Remarque : En Irak, les entreprises industrielles sont classées uniquement en deux catégories.

* Les statistiques concernant les années 1960 et 1970 sont des estimations.



74.10.1